

Le 19 juin 1962

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie, pour le Vendredi 29 juin 1962 à 21 heures à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire



Séance du 29 juin 1962

Le vingt neuf juin mil neuf cent soixante deux, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie d'Orsay, sous la présidence de Monsieur Simon, maire.

Etaient présents : M. N. Simon, Maire, Clermont, Bruguet, Buffet, adjoints, Lassat, Thévenon, Bernard, Bolard, Bouh, Luns, Fal, Boisay, <sup>Mme</sup> Jane Waller - Remerciations de Mme Betmont et de M. E. Linge à M. Bruguet et de M. Dupré à M. Simon - Excuse : M. Girard - Absents : M. Tissot, Chauvez et Gabet. -

Le Conseil choisit comme Secrétaire M. Thévenon, - le P. V. de la précédente réunion est adopté.

Le Conseil prend acte des lettres de remerciements de l'Association Valentin Haüy et Centre Médico Social, pour l'attribution de subventions. Et des propriétaires du passage du Buisson, pour la réfection de cette voie.

Le Conseil vote une subvention de 8.000 NF au Syndicat d'Initiative, à l'occasion de la Semaine Commerciale art 65<sup>e</sup> du budget.

Le Conseil vote une subvention de 500 NF à l'Union Sportive de la Vallée de l'Yvette, pour l'organisation de courses cyclistes aux fêtes de la Rosière et du Guichet.

Une demande de subvention du "Village d'enfants" dit "Kangourou" à Alger est ajournée pour renseignements complémentaires. Une subvention de 50 NF est votée en faveur de la Ste d'Etudes et de soins pour les enfants poliomycélitiques.

Le Conseil accepte la demande de la Ville de Tolouse, de porter de 60 à 80 NF, la redevance pour les enfants d'Orsay fréquentant les collèges de Tolouse, avec reciprocité pour les enfants de cette Commune venant à Orsay, pour l'année scolaire 1962-63. La réforme de l'enseignement du premier degré ne permet plus au Conseil de singuler au delà d'une année.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Trifit, du 20/6/62 relative au Conseil d'Administration de la BCI d'Economie Mixte d'Etudes pour l'aménage-

Lettres de remerciements

Subvention au Syndicat  
d'Initiative -  
approuvée le 5. f. 62

Subvention à l'U.S.V.Y.  
approuvée le 20. f. 62

Subventions diverses -  
approuvée le 5. f. 62

Redevances Scolaires -  
approuvée le 20. f. 62

BCE d'Economie Mixte  
d'Etudes

gement de la Z.U.P. et rend compte qu'une réunion a eu lieu à la Préfecture le 21/6, à laquelle il a assisté avec M.M. Briguat, Buffet et Chauzy, délégués.

M. Duboscq, Conseiller Général a été nommé Président de cette Société d'Etudes.

M. le Maire a reçu une demande du Ministère de l'Intérieur pour l'installation d'un poste de police à Orsay. La principale question est celle du local. Actuellement la Municipalité a mis une partie à la disposition du Commissariat de Tablisseau au sous-sol de la Préception et le surplus de ce sous-sol est à la disposition de la Croix Rouge Française.

Le Conseil accepterait que ce Poste de Police soit installé dans ce local à la condition qu'un autre local convenable soit mis à la disposition de la Croix Rouge Française.

Le Ministère de l'Intérieur paierait le loyer à la surface corrigée ainsi que les frais d'éclairage et de chauffage dans les mêmes conditions que les autres occupants de l'immeuble.

Le parking des véhicules aura lieu dans un emplacement désigné par la Municipalité.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets Desmarais Frères, pour la fourniture de fuel nécessaire au chauffage des bâtiments communaux pendant la saison 1962-1963.

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé la construction d'un centre de P.M.I. et qu'une subvention a été attribuée à la Commune, qui doit l'utiliser avant le 31/12/65. D'autre part, la subvention pour la crèche est en bonne voie pour 1963. Cette crèche doit être édifiée au dessus des locaux du P.M.I.

Mme Betmont a écrit à M. le Maire pour lui demander de proposer au C.M. de commencer la construction du centre sans attendre la décision concernant la crèche.

Le Conseil est d'avis de déposer dès maintenant la demande de permis de construire pour le P.M.I. étant donné que les formalités et la mise en chantier demanderaient un certain temps ce qui permettra de faire suivre par la construction de la Crèche, sans être obligé de démonter la toiture.

M. le Maire expose que la S.E. Logis Transport devait construire au bout de la rue de Montjey un groupe de 148 logements dont 60% seraient à la disposition de la Ville d'Orsay, mais qu'après la suite d'une visite sur place avec l'urbaniste, il a été décidé que la construction serait placée au bout de l'Avenue de Montjey. Le système de raccordement a été changé mais le S.E. a accepté cette modification sans demander d'augmentation.

La construction d'un groupe scolaire sera nécessaire pour accueillir les enfants en provenance de ce groupe de logements. Le Conseil charge M. le Maire

## Poste de Police

Fournitures de fuel  
approuvé le 5-7-62

## Centre P. M. I.

## S.E. Logis Transport

Seance du 29 juin 1962

Passage du chemin de fer

Elargissement rue A.

Flemming et rue des Galeries

Bornes fontaines

Rue de Mondetour

Elargissement de la rue du Pont de Pierre

Tarifs des marchés

approuvée H. f. 69)

Entretien des plantations

Groupe scolaire des Garçons

Départ de Mme Desassis  
approuvée H. f. 69)

de demander à M. Banchot, architecte coordinateur de faire un projet. Le Conseil est d'accord pour établir une servitude d'élargissement du passage du chemin de fer, du côté où il n'y a pas de construction, et pour demander aux Ponts et Chaussées d'étudier ce projet.

Le Conseil décide de demander aux Ponts et Chaussées une étude pour l'élargissement de la rue A. Flemming (ex. rue des Plans) et de la rue des Galeries à la suite de l'accord entendu avec les propriétaires riverains.

M. Basquet a fait une étude à la suite d'une proposition de la Soc. Lyonnaise des Eaux pour la suppression de certaines bornes fontaines. Le Conseil se range à son avis, qui souligne bornes boudinées et qu'il n'y a pas lieu de les supprimer.

M. Fourrier expose dans une lettre ses doléances relatives au terrain qu'il possède et qui se trouve traversé par le Rr de Mondetour. La construction de la canalisation de celui-ci a été suspendue à cet endroit par l'entrepreneur d'une façon telle qu'elle provoquait une dégradation des terrains.

M. Beraud a fait une étude sur place. Il est d'avis qu'il y aurait lieu de prolonger cette canalisation en tenant compte de la rectification du tracé du Rr. Ce travail pourrait être exécuté sur une prochaine tranche de travaux d'assainissement.

Le Conseil décide de demander aux P. et Ch. de faire une étude de l'élargissement de la rue du Pont de Pierre au niveau de la rue Ballot, avec réalisation d'un plan coupe.

Le Conseil décide de relever les tarifs des droits de place sur les marchés qui fonctionnent en règle directe, soit :  
- marché couvert, 1 table : 1,20 NF au lieu de 1,00  
- abonnement 3 marchés : 3,00 " 2,40  
- marché découvert, 1 table : 1,10 " 1,00 - tarif par table : 0,50  
- 1 voiture : 0,30 - taxe supplémentaire ---- 0,25  
à partir du 1er août 1962.

M. Thivon présente un devis des établissements Soliniens pour entretien des plantations nouvelles, se montant à f. 380 NF pour le groupe scolaire du Centre et 2.800 NF pour le groupe scolaire du Guillet. Le Conseil considère que cette dépense est trop importante et décide de ne traiter que pour 6 mois seulement. L'entretien sera fait ensuite par le personnel communal.

M. Thivon rend compte de certains anomalies constatées dans la construction des salles de Sciences du groupe Garçons-Centre. Le Conseil autorise M. le Maire à faire une enquête à ce sujet.

Le Conseil vote un crédit de 50 NF pour offrir un soutien à Mme Desassis, directrice de l'Ecole de filles, à l'occasion de son départ.

retiree -

Il est décidé la pose de 3 bancs rue de Versailles - avenue St. Laurent - devant le cinéma - à place Guaydier - un haut de l'escalier de la Gare.

\* L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 83 h. 30.

On 22 September 1962.

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie, pour le Mercredi 26  
Septembre 1962 à 21 heures à l'effet d'y débattre sur les questions portées  
à l'ordre du jour.

Le et C. au

Séance du 26 Septembre 1962.

Le vingt six septembre mil neuf cent soixante deux, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay - sous la présidence de Monsieur Simon-Marié.

Glaeser presents: M.M. Pinon, Haue, Clement, Tissot, Biquet, adjoints,  
Lamiat, Thevenon, Barnaud, Chauvet, Roland-Zane, Routh, Luret, Foisy, Dupré.  
Excuses: M Bouffet, Mme Bretmont-Aberts; M.M. Gabet, Giraud, Chiriac, Fort,  
Wattier.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Léonard, le P. V. de la présente réunion est adopté.

Après présentation de l'avant-projet de Centre de Natation, par M. M. Lessage et Hubert, architectes de la Commune et en avisé de l'Etat, le Conseil adopte à l'unanimité cet avant-projet qui comporte :

- une piscine couverte comprenant un bassin d'apprentissage de 25 m x 10 m.  
un bassin d'école de 10 m x 6 m.

- un bassin olympique de plein air de 50 m x 20 m, avec une - bâti-  
ment de douches-vestiaires - bloc technique (régénération, filtrage - chauffe-  
ur)

- annexes (infirmerie, mairie, magasins, boulangerie, etc...). - Buvette. snack-bar

Réunion du 26 Septembre 1968.

Loyer de quartier (3 pièces) jeu de plan air - espaces verts - plantations.  
travaux exceptionnels pour une dépense globale de 8.487.000 NF -  
non compris l'équipement mobilier - un poste de transformation  
du courant si nécessaire - l'adduction d'eau en dehors de l'emprise  
du terrain - l'extension du réseau s'effectue si nécessaire - la  
réalisation d'une passerelle permettant le franchissement de  
l'ruette - les honoraires des architectes.

Les travaux suivants sont réservés aux Ponts et Chausées :  
Aménagement des parkings - voies d'accès jusqu'au bâtiment d'entrée -  
passerelles et ponts nécessaires à l'accès et aux circulations,  
tant extérieures qu'intérieures, tous travaux de soutènement en  
bordure de la rivière - Evacuation des eaux pluviales et usées  
en dehors de l'emprise - adduction d'eau jusqu'aux bâtiments -  
travaux d'adduction d'électricité, transformation si nécessaire.  
Ces travaux feront l'objet d'une convention avec les Ponts et  
Chausées.

La réalisation de ce centre de natation sera faite en  
trois tranches, dont la première qui est inscrite au Plan d'équipement  
scolaire et socio-culturel établi dans le cadre de la Loi  
Programme pour les années 1962-65 comprendra :

- le bâtiment des douches vestiaires et le bassin non couvert  
avec ses abords indispensables pour un montant de 700.000 NF -  
non compris les travaux qui doivent être dirigés par les Ponts  
et Chausées.

Le Conseil sollicite la subvention de l'Etat.

- prend l'engagement d'inscrire au budget, au nombre  
des dépenses obligatoires, le concours financier qui restera à sa  
charge.

- de mettre les installations en cause à la disposition  
des Ecoles et de toutes les associations sportives de la localité  
pendant des heures déterminées.

- de prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer  
constamment l'entretien en bon état et le gardiennage et de dégager  
chaque année les ressources nécessaires à cet effet.

Il est indiqué que le terrain sur lequel doit être construit  
ce Centre de Natation appartient à la Commune, qui l'a acheté de  
M. H. Jussaume et Chabot en 1952.

Après en avoir entendu lecture, le Conseil autorise M. le  
Maire à signer le contrat avec les architectes pour l'avant-projet  
et la réalisation du bassin de natation.

Le Conseil décide la construction d'un atelier de gymnastique  
dans la cour de l'Ecole Pont de Pierre - crédit à prendre à l'entre-

Contrat d'architecte.

École Pont de Pierre.

Salle de Sciences.

tion des batiments communaux 1962 - un dossier sera établi par les architectes.  
Par lettre du 10 Ct., M. Blanchot communiquera les résultats d'un appel d'offres qu'il a lancé pour la fourniture de tables d'élève. Le Conseil adopte la proposition D'epot, soit 8 tables à 1.150 NF - crédit à prendre sur l'emprunt contracté pour l'école de garçons-entre.

Relevances scolaires des enfants des communes voisines

approuvée le 3. 10. 62

Le Conseil, après délibération, considérant que de nombreux enfants des communes voisines fréquentent les écoles d'Orsay.

C'est semble normal que les fournitures scolaires - pour ces élèves ne soient pas supportées par notre ville, mais par les familles ou les Communes d'origine.

Il décide de porter la redevance annuelle réclamée aux familles ou aux Communes d'origine à 80 NF à compter de la rentrée scolaire de Septembre 1963. Ces redevances seront réglées à la rentrée.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer l'avantage à la convention avec l'administration des P.T.T. pour la revalorisation du terrain mis à sa disposition par la Commune pour la construction d'un hôtel des postes, en fonction de la nouvelle estimation faite par les domaines.

Bureau de poste -

M. le Maire expose que l'administration des P.T.T. a communiqué une demande pour parking - la construction d'un nouveau bureau de poste, dans le carrefour rue de Paris, rue Bousier et rue Vervie. Il se posera dans l'avenir un grave problème de circulation. Un terrain contigu à ce bureau est en vente 26 rue de Paris. Il pourrait servir à l'aménagement d'un parking.

Le Conseil décide à l'unanimité d'établir une servitude sur ce terrain en vue de son acquisition amiable ou de son expropriation au profit de la Commune.

Le Conseil est d'accord pour qu'un poste de police soit installé au sous-sol du jardin municipal et décide de consentir un bail de 3-6-9 années au Centre Administratif et technique interdépartemental de la Police d'Etat, les 3 premières années étant à titre gratuit, vu les aménagements qui seront réalisés aux frais du C.A.T.I., ensuite il sera procédé à l'établissement de la surface concue.

Le C.A.T.I. remboursera les frais d'eau, d'électricité et de chauffages.

M. le Maire informe le Conseil qu'une subvention de 75% peut être allouée à la Commune pour l'aménagement d'un parking de 1.800 m<sup>2</sup> à l'angle de la R.N. 446 et de la rue René-Daillol, pour 48 voitures, le coût de l'opération étant de 86.000 NF. Le Conseil décide la réalisation de ce parking, sollicite le versement de la subvention du District de la Région de Paris. La différence sera réglée sur le crédit prévu au budget primitif de 1961, reconduit en 1962 pour

Parking de la place du Quichet -

Seance du 26 Septembre 1960 -

Eclairage public -

Approuvé le 5-10-60

gross travaux de voirie.

Suivant proposition de la S.E.L.F., le Conseil décide la pose de candélabres dans les rues suivantes :

- rue de Versailles	6 candélabres	3.684 NF
- rue de Chartres	5 "	3.070 "
- rue de Montlhéry	10 "	6.140 "
- rue de Paris	16 "	9.824 "

Total de la dépense complémentaire 22.718 NF

crédit à prendre sur l'emprunt de 200 000 NF qui a été contracté pour l'amélioration du réseau d'éclairage public.

Consultation de nourrissons -

Approuvé le 5-10-60

Le Conseil décide le versement en faveur du Dr Laneuville de la somme de 60 NF - représentant ses honoraires pour la première moitié de l'année 1960, à la consultation des nourrissons. Il en sera de même pour les semaines à venir, tant que le Dr Laneuville surveillera la consultation, sans qu'il y ait lieu de prendre de nouvelles délibérations.

Contrat pour aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette -

Le Conseil s'engage à participer dans les dépenses relevant à la charge du Syndicat dans la 15<sup>e</sup> tranche de travaux, soit 170.000 NF, à concurrence de 29.920 NF et de verser chaque année dans la caisse du Syndicat la part d'annuité fixée à 5.008.15 NF - soit à cet effet pour une durée de 80 ans à partir de 1963, la quotité des contributions correspondant à l'annuité dudit emprunt.

M. le Maire expose que la Commune est autorisée à contracter un emprunt de 500.000 NF pour une 8<sup>e</sup> tranche de travaux d'assainissement - emprunt bonifié par le F.N.A.T. - Le Conseil décide la réalisation de cet emprunt.

Le Conseil Municipal - constate que les avions décollant d'Orly, notamment les nouveaux appareils à réaction, non seulement survolent la partie résidentielle de la Vallée au lieu d'être détournés comme prévu, sur les plateaux, mais emoussent de plus en plus bas au lieu de monter, comme prescrit selon un angle important.,

- se fait l'interprète des protestations unanimes de la population à qui l'on crée des conditions d'existence intolérables,
- demande que toutes dispositions soient prises pour la tranquillité et la santé des habitants.

Le Conseil décide le versement de l'indemnité de gestion au Receveur Municipal, calculée suivant la révision triennale et se montant à 495 NF.

Le Conseil demande à M. l'Ingénieur des Ponts et Chaussées de passer à l'exécution du programme des travaux de voirie, prévu

Indemnité de gestion au Receveur Municipal

Travaux de voirie -

Réfection du chemin des  
3 Fermes -

au Budget supplémentaire de 1961 et dont le décret lui a été donné par des délibérations antérieures.

Le Conseil décide de faire procéder à la réfection du chemin des 3 Fermes, pour une dépense de 40.000 NF à prendre au budget de 1962 pour entretien des rues à l'entreprise.

Servitude pour l'ar-  
gissement du passage  
du chemin de fer  
- Gymnase de Montrétour

approuvée le 24-10-62

Le Conseil décide d'établir une serviette d'argissement du passage du chemin de fer, sur le côté droit en montant. Ce passage étant emprunté par les étudiants qui se rendent au lycée.

Le Conseil, considérant qu'il n'a pas été possible d'obtenir un prêt complémentaire de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le règlement de la construction du Gymnase de Montrétour, décide d'accepter la proposition de la S.H.E., pour le règlement des intérêts de la somme qui lui est due, à raison de 4.50% sur fo. 718, 65 NF.

Le programme de la Caisse Départementale Sécurité 1962-63 est rendu à l'étude de la Commission des Finances.

M. le Maire a été saisi d'un projet de construction de 150 pavillons sur l'ancienne carrière d'Orsay. Le Conseil est d'avis qu'il y a lieu de demander le déclassement de cette partie de la Commune, qui est la zone non affectée.

Le Conseil désigne M.M. Thivré et Denizard, employeurs et Mmes Guillemand et Le Bihan, employés pour dresser la liste des électeurs au Conseil d'Administration de la Sécurité Sociale.

Le Conseil sollicite l'étude du projet de constructions scolaires 3ème-tranche, comprenant la cantine du groupe centre-filles, la salle de visite médicale scolaire et les logements du groupe Pont de Bienn et Centre-garçons, Gymnase-centre.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 0 h. 45.

*M. Billot* *J. Dufy* *G. Garry* *J. Lard* *P. Perrard*  
*J. Dufy* *G. Garry* *J. Lard* *P. Perrard* *J. Dufy*  
*R. Bernard* *C. Melon* *B. Brincker*  
*J. Dufy* *G. Garry* *J. Lard* *P. Perrard* *J. Dufy*  
*J. Dufy* *G. Garry* *J. Lard* *P. Perrard* *J. Dufy*

Le 16 Novembre 1962

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie, pour le Vendredi 23 Novembre 1962 à 21 heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.



Le Maire

## Séance du 23 Novembre 1962

Le vingt trois novembre mil neuf cent soixante deux, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, sous la présidence de Monsieur Pinon, Maire.

Etaient présents: M. le Pinon, Maire - Clément-Briquet, Bouffet, adjoints, Chevillon,

Bernard, Ziane-Girard, Ehringer, Roux, Lucas, Fal-Forsy, Watter, Depré.

Mme Peltmont. Excusés: M. le Lissot, Bolard. Absent: M. le Chauvez, Gabet, Lauriat.

Le conseil choisit comme secrétaire M. Lucas. Le P.V. de la précédente réunion est adopté.

M. Bouffet remet à M. le Maire une lettre des usagers de la rue des chênes, sollicitant une réouverture en état partiel de cette voie, privée, qui fait partie du lotissement de Mondétour Bois du Roi, dans le périmètre qui n'est pas encore constitué en association syndicale.

M. le Maire informe le Conseil que M. Clément a rendez-vous le 28 courant, sur place, avec les représentants des propriétaires, le chef caïnonnier, pour envisager une réouverture en état provisoire pour assurer la sécurité des piétons sur une partie de la chaussée avec les moyens dont dispose la Commune, en attendant la constitution du syndicat dont la Commune s'est préoccupée, les travaux de géométrie commandés dont terminés, les Ponts et chaussées vont être chargés de études de voirie. Cette question a d'ailleurs été mise à l'ordre du jour de la présente séance.

Le Conseil donne son accord sur ce petit travail, par 14 voix contre 2. M. Watter s'étonne que la Commission des lotissements n'ait pas été réunie à ce sujet.

M. le Maire a demandé à M. Hubert, architecte communal, de venir à la réunion pour indiquer où en est le dossier des H.L.H. Celui-ci a terminé les plans concernant le groupe, mais la question du terrain reste à régler avant de faire la demande d'accord fiscal et dégager les crédits. La construction pourrait commencer en 1963.

M. le Maire a demandé également à M. Hubert de faire un projet d'agrandissement de la Mairie, qui devrait être subventionné par le District. Le Conseil est d'accord pour l'établissement de ce projet qui sera soumis à la Commission.

M. Hubert indique qu'il suit de près le dossier de construction du centre de P.M.I. Le conseil est d'accord de déposer le dossier de permis de construire, englobant le Centre de P.M.I. et la Crèche.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 1961, présenté par M. le Receveur Municipal.

Le Conseil, réuni sous la présidence de M. Clément est d'accord d'approuver le compte administratif présenté par M. le Maire, pour 1961.

Le Conseil approuve à l'unanimité le budget supplémentaire de 1962, présenté par M. le Maire et la Commission des Finances.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer une convention avec M. le Chef du Service Départemental de la Jeunesse et des Sports, pour la mise du Stade Municipal à la disposition des élèves du lycée pour les séances de plein air et les réunions de l'entraînement de l'Association Sportive, du 1er janvier au 1er f. et du 16 septembre au 31 décembre 1962, moyennant une indemnité de 1.000 NF.

Le Conseil décide l'achat du matériel d'incendie nécessaire à l'équipement des

Mondétour Bois du Roi  
2ème partie

Approuvé le 28 - 11 - 63

H. L. M.

Agrandissement de la Mairie

P. M. I.

Compte de gestion du Receveur  
Municipal

Compte administratif de 1961

Budget supplémentaire de 1962

Stade Municipal

Matériel d'Incendie - Programme 1963

approuvé le 27/11/63

équipements fournis pour 1963 - soit 4 appareils respiratoires tous usages, munis de 2 bouteilles de 2 l. 33, avec masques panoramiques et 8 bouteilles de recharge, soit une défense de 5.824 NF.

2<sup>e</sup> - Poste de 2 télescopiques d'incendie, angle rue de Montjau et Route Nationale 116, sur conduite de 100 mm, qui protégera l'école, et angle rue de Paris et rue Verner, sur la conduite de 125 mm, soit une défense d'environ 4.000 NF.

Ces défenses seront inscrites au budget de 1963 et le Conseil sollicite des subventions de l'Etat et du Département.

Le Conseil décide d'allouer une bourse exceptionnelle à l'enfant Rouanet-Hoelle, afin de lui permettre d'obtenir une bourse départementale de deux périodes. Cette bourse sera de 20% du montant de la bourse départementale.

Le Conseil décide d'organiser cette année, une classe de neige, pour laquelle, les crédits ont été inscrits au budget de 1962, et s'engage à prendre à la charge de la Commune, la différence entre le prix d'hébergement, les participations familiales d'environ 7 NF par jour et la défense totale.

Le Conseil sollicite une subvention du Ministère de l'Éducation nationale.

M. Marty, agent immobilier a demandé si la Commune serait intéressée par l'achat d'une propriété située à Orsay, 28 rue de Paris. Le Conseil est d'accord de transmettre cette proposition à la Direction de la Sécurité sociale, qui recherche un terrain ou un local.

Le Conseil fixe à 10 NF le taux des vaccinations funéraires à allouer au Commissaire de Police. Ces frais étant à la charge des familles, à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1963.

Le Conseil vote une subvention de 350 NF à prendre à l'article 660, en faveur de l'Union Sportive de la Vallée de l'Ifette qui a organisé une course cycliste à la fête communale du Quinchet.

Le Conseil accepte le programme proposé par M. l'Ingénieur des T.P.E, pour l'Assainissement du Bd de Mondétour. Crédit à prendre sur les emprunts pour travaux d'assainissement.

Le conseil autorise M. le Maire à signer un avenant au marché passé avec l'entreprise Brangeon, pour établissement de canalisations d'évacuation d'eaux pluviales et d'eau usée le long des routes nationales 188 et 116. Crédit à prendre sur les emprunts pour travaux d'assainissement.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un marché de gré à gré avec l'entreprise Brangeon, chargé du bail d'entretien des chemins départementaux, pour l'aménagement du trottoir côté gauche de l'Avenue St Laurent, entre la rue Serpente et l'Avenue Barrat, et le montant à 13.000 NF. crédit prévu au budget supplémentaire de 1962 pour travaux de voirie (section extraordinaire).

Le Conseil décide d'autoriser M. le Maire à signer un avenant au marché de l'entreprise Joueu pour travaux d'assainissement du quartier de la rue de l'Avre, de montant à 9.000 NF. crédit à prendre sur les emprunts pour travaux d'assainissement.

Le conseil fixe à 500 NF la redevance à demander aux usagers pour les branchements sur les canalisations d'égout. La liste des adjectifs sera demandée au service des Ponts et Chaussées.

Le conseil décide d'autoriser M. le Maire à signer un marché avec l'entreprise Brangeon pour l'aménagement de l'ancien C.I.O n°6 - de montant à 38.000 NF. étant donné qu'une subvention de 32,1% a été allouée à la Commune.

Crédit prévu au budget supplémentaire de 1962 - travaux de voirie - section extraordinaire.

demande de bourse départementale

Classe de neige

approuvé le 18.3.63

Propriété Hoelle

Vacations funéraires

approuvé le 30.11.62

Course cycliste

approuvé le 21.12.62

Assainissement du Bd de  
Mondétour

Marché Brangeon - Assainissement

R.N. 116

approuvé le 22.12.62

Aménagement des trottoirs de  
l'Avenue St Laurent

approuvé le 3 dec 1962

Marché Joueu

approuvé le 22.12.62

Relevances pour branchements

égouts

approuvé le 14.2.63

Aménagement du C.I.O n°6

Séance du 23 Novembre 1962

## Programme de voirie 1962

Le conseil décide d'inscrire au programme de voirie 1962, budget supplémentaire, section extraordinaire, l'aménagement des voies communales suivantes:

Rue Elisa Dufobert	62.000 NF
Avenues du Panorama et Jean Jaurès	187.000 NF
Partie de la rue de la Pacaterie	50.000 NF

M. Dupré demande d'envisager la création d'un petit parking rue de Verdun, en bordure de l'emprise de la S.N.C.F.

Le Conseil sollicite l'inscription à la tranche communale du fonds spécial d'investissement routier, du projet d'ouverture d'une voie nouvelle pour la desserte du lycée et de la cité universitaire de Jeunes filles, suivant demande de M. le Prefet de Seine et Oise, du 26 Octobre 1962.

Par lettre du 19 Octobre 1962, la direction des services postaux de la Région de Paris, rappelle à la Municipalité, que la Commune s'est engagée à assurer à ses frais, l'établissement des grosses canalisations depuis 1m à l'intérieur du mur de façade du futur hôtel des postes, jusqu'à la canalisation principale pour l'alimentation d'eau et à l'égout, collecteur pour la vidange. Le Conseil décide de soumettre cette question à l'étude des services des Ponts et Chaussées, de façon à coordonner ces travaux avec le programme d'assainissement de la commune.

Le Conseil vote un emprunt de 500.000 NF, pour la 3<sup>e</sup> tranche de travaux d'assainissement à amortir en 30 ans, au taux de 5,25%, soit une annuité de 83.458,47 NF - et s'engage à inscrire au budget les centimes nécessaires au versement de cette annuité. Cet emprunt est bonifié par le F.N.A.T.

Le Conseil décide à l'unanimité, suivant arrêtés ministériels des 20.2.58 et 25.3.58.

1<sup>o</sup> Que les dispositions législatives et réglementaires fixant les éléments de la rémunération des fonctionnaires de l'Etat seront automatiquement applicables aux agents communaux, dans limitation dans le temps, dès lors que ces éléments servent de références pour le calcul de la rémunération desdits agents.

- Valeur du traitement correspondant à l'indice 100

- Indemnité de résidence

- Supplément familial de traitement

- Indemnité spéciale dégressive

- Indemnités appelées le cas échéant à se substituer sous une dénomination différente, aux indemnités ci-dessus énumérées.

2<sup>o</sup> Que les aménagements de rémunération des fonctionnaires de l'Etat s'appliquent de plein droit aux agents de la collectivité, suivant l'article 2 desdits arrêtés, dans limitation dans le temps, et jusqu'à décision contraire qui pourrait être prise par le Conseil Municipal.

Le Conseil adopte les indices prévus à l'arrêté ministériel du 2 Novembre 1962 pour certains emplois communaux, avec effet du 1 Janvier 1962.

Emplois	Echelons - Indices										extrait
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
commis	195	210	225	235	245	255	265	275	280	285	355-365
cleno-dactylo	185	195	205	215	225	235	240	245	250	255	270-285
affaiteur	150	165	175	185	195	200	205	210			225-
garçon de bureau	100	110	120	130	140	150	160	170	180		185-
de service école maternelle	135	150	160	165	170	175	180	185			195-
de service	100	110	120	130	140	150	160	170	180		185-
garde cimetière	135	150	160	165	170	175	180	185			195-205

approuvé le 30.11.62

## Classement indiciaire de certains emplois communaux

approuvé le 30.11.62

Indemnités forfaitaires -  
Élections et Référendums

approuvée le 30.11.62

Consommation d'eau de la Gendarmerie

approuvée le 11 dec 1962  
Programme de la Caisse départementale  
Scolaire 1963

Achat de Matériel

Éclairage du Marché

Association adjudicale Autorisée

Mondétour Bois du Roi 2<sup>e</sup> partie

Adjudication des travaux d'  
entretien des bâtiments Communaux

approuvée le 5.1.63

alignement du passage du  
Chemin de fer.

2<sup>e</sup> tranche de travaux du stade

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'arrêté du ministre de l'Intérieur en date du 27 février 1962.  
Délivre et décide que la Secrétaire Générale de la Mairie percevra à l'occasion des consultations électorales qui auront lieu au cours des années 1962 et 1963 les indemnités prévues par ledit décret dont les montants seront calculés suivant les dispositions de l'article 5 de ce décret. La défense sera inscrite aux budgets, article 615. Pour 1962, le crédit est suffisant.

Le Conseil décide exceptionnellement de mettre à la charge de la Commune, le supplément de consommation d'eau de la gendarmerie, de montant à 200 m<sup>3</sup> crédit à prendre à l'article 634.

Le Conseil vote le programme de la C.D.S. 1963.

Crédit: 1981 élèves à 3.90 NF

77.376,00NF

Dépenses: constructions scolaires	50.000,00
aménagement des abords	15.000,00
Matériel et Mobilier	12.376,00

Le Conseil décide l'achat d'un motoculteur, d'une valeur de 8.335,86 NF. Crédit à prendre à l'article 633 - suivant proposition de la Mairie Mounissens.

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Etats Fervant, adjudicataires des travaux d'entretien des bâtiments Communaux en 1962, pour aménagement de l'éclairage du marché pour la somme de f. 250 NF. après étude du devis fait par M. Bernard.

Le Conseil décide de demander le Concours du Service des Ponts et Chaussées de Seine et Oise, pour établir l'avant-projet d'aménagement du lotissement et devis estimatif des travaux, nécessaire pour le dossier à produire pour la constitution de l'Association adjudicale autorisée "Mondétour-Bois du Roi" 2<sup>e</sup> partie.

Le Conseil fixe au 22 Décembre 1962 à 11 heures, l'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments Communaux en 1963, suivant cahier des charges établi par les Architectes Communaux, au rabais, sur soumissions cachetées et désigné M. M. Roux-Bévenon-Clement Buffet et Fal pour assister M. le Maire.

Le Conseil décide de confier à M. Thomas, Géomètre de la Commune, l'établissement d'un plan d'alignement du passage du Chemin de fer, suivant délibération du 26 Septembre dernier.

Le Conseil approuve à l'unanimité le projet de la 2<sup>e</sup> tranche de travaux d'aménagement du stade de montant à 270.000 NF, sur lequel une subvention de 10%, soit 108.000 NF a été allouée à la Commune.

L'engage à inscrire au budget, au nombre des dépenses obligatoires, le concours financier qui restera à la charge.

L'engage à mettre les installations en cause à la disposition des écoles d'une part, de toutes les associations sportives de la localité, lorsque ces installations ne seront pas utilisées par les enfants des écoles et enfin, à certaines heures, bien précises et limitées, de particuliers désirant pratiquer isolément un exercice physique.

L'engage à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer constamment l'entretien en bon état de gardiennage et de dégager chaque année les ressources nécessaires à cet effet.

Le Conseil municipal précise que le terrain appartient à la Commune et provient d'un legs.

Le dossier administratif a été fourni, avec le dossier de la première tranche des travaux.

Le Conseil vote les subventions suivantes à prendre à l'article 657 du budget préinitial de 1962:

Subventions aux sociétés locales

Club Athlétique d'Orsay	1.000 NF
société d'horticulture	150.-
Maison des Jeunes	1.000.-
Rayon sportif féminin	200.-
Amicale des pêcheurs	100.-
Jardins populaires horticulture	25.-
Unités du travail	50.-
Amicale scolaire d'Orsay, section sports	1.111 750,-
- 1° - - clique	500.-
Association familiale d'Orsay	150.-
Lennis-Club	200.-
Boule du lac	100.-
Office Municipal des sports	1.000.-
Déportés du travail	20.-
Pupilles de l'école publique	100.-
Fondation Fernand Darnel	20.-
Sambre Anti-tuberculeuse	20.-
Scouts de France	150.-
Association sportive des laboratoires d'Orsay	300.-
Total	8.835.-

Demandes de constructions. 15 rue Charles de Gaulle et Rue de la Pacaterie approuvées le 27. 9. 63

#### Questions Diverses

Le Conseil fixe à 1.000 NF par logement les participations à demander aux constructeurs qui ont sollicité l'accord préalable pour des appartements 15 rue Charles de Gaulle et rue de la Pacaterie, et autorise M. le Maire à signer les conventions nécessaires.

Demande de M. Dupré pour interdiction de circulation des poids lourds Av. des Ponts de M. Lucas, au sujet du stationnement des véhicules des Commerçants du Marché de Mondétour. de M. Thévenon pour étude de l'élargissement du carrefour de la Rue Paillole et de la rue du Pont de Pierre. Le Conseil décide de faire dresser le plan et d'envisager l'achat des terrains, en demandant l'estimation à l'enregistrement.

de M. Chinger, pour écrire au Doyen de la faculté, afin qu'il incite les étudiants à ne pas circuler au milieu de la rue de Verdun, afin d'éviter des accidents.

Le Conseil approuve le plan d'alignement de la Rue François Perouse, partie comprise entre la rue de Verdun et la rue de la Colline et demande à M. le Maire de bien vouloir procéder aux formalités d'enquête d'utilité publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h. 50

Handwritten signatures of several council members are visible at the bottom right of the page, including:

- B. Briquet
- Jacq. Guérat
- A. Lachaud
- R. Bernard
- J. P. Goy
- C. M. C. J. P. Goy
- Ch. J. P. Goy
- Denis B.

Du 24 Janvier 1963

Convocation du Conseil Municipal à la Mairie, pour le Vendredi 24 Février 1963 à 21 heures, en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire

## Séance du 24 Février 1963

Le vingt-quatre Février mil neuf cent soixante trois, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni<sup>à la mairie d'Orsay</sup>, dans la présence de Monsieur Pinon, Maire.

Etaient présents: M. Pinon, Maire - Clément, Listot, Briquet, adjoints - Lauriat, Chévenon, Bernard, Diane, Girard, Rouh, Lucas, Fal, Foray, Wattier. M. Thinger a donné procuration à M. Chévenon. Excusés: M. Buffet, Blard, Chauvez, Mme Betmont

AbSENTS: M. Dupré, Gabet.

Le Conseil adresse à Mme Betmont, des vœux de prompt rétablissement.

Le Conseil choisit comme secrétaire, M. Rouh. Le P.V. de la précédente réunion est adopté.

Le Conseil, considérant que la population est en constante augmentation et que le travail administratif de la Mairie devient de ce fait, de plus en plus important, décide la création d'un poste de Rédacteur, dont l'échelle de traitement sera conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel du 27 juillet 1962.

Le Conseil félicite Mme Giovannetti, Commis à la Mairie, qui a subi avec succès les épreuves de l'examen de Rédacteur organisé par le Syndicat Intercommunal du Personnel.

M. le Maire fait part des remerciements des sociétés "Étincelles d'Orsay" - Union sportive de la Vallée de l'Yvette - "Valentin Blaÿ" - pour les subventions accordées en 1962.

Le Conseil, considérant que le traitement de M. Groulade, vétérinaire chargé de la visite sanitaire des viandes, n'a pas été révisé depuis 1957, décide de porter ce traitement à 1.150 frs à compter du 1er Janvier 1963. En conséquence, celui du Préfet sera de 1.350 frs.

Le Conseil prend acte de la démission de M. Letage, architecte communal, en faveur de M. Dubert son successeur et autorise M. le Maire à faire une convention avec ce dernier, suivant les lois et décrets actuellement en vigueur.

Le Conseil décide d'attribuer à M. Bruneau Gabriel, conducteur de chantier des P. et Ch, une indemnité de 392 frs pour la surveillance des travaux d'assainissement de la rue de l'Avenir. et une indemnité forfaitaire de 180 frs pour la surveillance des travaux de voirie en 1963.

Le Conseil entend M. Dolivet, architecte, sur un projet de construction de 18 appartements en 3 immeubles, à l'angle de la rue François Perouse et de la Rue de la Colline. Ces logements sont en grande partie destinés au personnel des Cadres de la C.S.F et des laboratoires d'Orsay.

Le Conseil donne avis favorable à ce projet aux conditions suivantes à la charge de la Société de Construction:

- Aménagement des égouts et du chemin du Merisier Noir jusqu'à l'accès des bâtiments et des parkings.

- Versement d'une participation de 1.200 frs par appartement pour les équipements publics.

- Versement d'une participation de 1.200 frs par appartement pour les équipements publics.

M. le Maire est autorisé à signer une convention avec le constructeur.

Suivant lettre de M. le Préfet, du 17.11.62, le Conseil décide l'ouverture d'un crédit par voie d'autorisation spéciale au budget de 1962, pour le remboursement au

Création d'un poste de Rédacteur

approuvé le 6. 2 - 63

Remerciements

Traitements du Vétérinaire

et du Préfet

approuvée

Architecte Communal

approuvée 9. 4. 63

Indemnité à M. Bruneau

approuvée le 1. 3. 63

Groupe d'habitations - angle rue

François Perouse et Rue de la Colline.

approuvée le 27. 2. 63

Dépenses d'aide sociale

approuvée le 1. 3. 63